



SAINT-MÉLOIR DES ONDES

ARRETE N°26-ST-041

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMISSION DE VOIRIE

LE MAIRE de SAINT-MELOIR DES ONDES,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

VU la demande faite par M. et Mme ROBERT Jérôme et Julie, domiciliés 41 rue de Radegonde – 35350 SAINT-MELOIR DES ONDES,

Considérant, qu'en raison de travaux de modification de la chaussée via la réfection de pavage et la modification de l'îlot séparateur au droit du 41 rue de Radegonde, il y a lieu d'autoriser les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M. et Mme ROBERT sont autorisés à exécuter les travaux à compter du 2 avril et pour une durée de 7 jours.

ARTICLE 2 : A la suite des travaux, le demandeur ou sous entreprise sous-traitante s'engage à remettre en état la chaussée avec un revêtement de chaussée identique à celui en place.

ARTICLE 3 : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.
La signalisation de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise sous-traitante.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Saint-Méloir des Ondes.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal

—
Mairie

35350 Saint-Méloir des Ondes

TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : accueil@smdo35.fr

www.saintmeloirdesondes.fr